

PREF 06
19/01/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du

19/1/18
19/01/18



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018 À 17H00

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le neuf janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

Étaient Présents : Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur André BIANCHERI, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS

Absents avec procuration

Monsieur André BEZZINA donne procuration à Madame Patricia DEGUS
Madame Catherine BARRAJA donne procuration à Monsieur le Maire
Madame Pasquale HATTEMBERG donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI,
Monsieur Jean-Paul GEAY donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME
Madame Monique LAUGIER donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET

Absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN
Madame Christine PETRUCCELLI
Monsieur Cédric CIRASA
Madame Marie-Paule ZANOTTI.

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

6/ OBJET : BUDGET ANNEXE DES PARKINGS AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – MODIFICATION

Madame Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues

Le compte administratif 2016, adopté le 28 juin 2018 présentait :

- Un excédent de fonctionnement de 1.218.803,89 euros
- Un déficit d'investissement de 821.748,90 euros

D D F 0 2

Comme les années précédentes nous avons affecté en report à nouveau ces résultats au budget supplémentaire 2017. Les services de la Préfecture nous demande, d'apurer le déficit d'investissement en affectant une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,

Elle leur propose de bien vouloir modifier l'affectation du résultat de la section d'exploitation qui s'élève à la somme de 1.218.803,89 € comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A) RESULTAT DE L'EXERCICE 2016		
	DEFICIT	
	EXCEDENT	507.838,70
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		
	D002 – déficit antérieur reporté	
	R002- excédent antérieur reporté	710.965,19
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B		
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)		1.218.803,89
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT CUMULE		
	D001 – besoin de financement	821.748,90
	R001- excédent de financement	
E) SOLDE DES RESTES A REALISER		
	besoin de financement	0
	excédent de financement	0
F) BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL = D + E		821.748,90
SI EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		
1G Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)		821.748,90
2H report en fonctionnement R002		397.054,99
SI DEFICIT (en ce cas il n'y a pas d'affectation) Report de fonctionnement D 002		

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à 24 voix pour et 1 abstention (Monsieur Richard CONTE)

ADOpte



Le Maire

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives